

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation
09/10/2020

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 9

Nombres de membres Absents : 2

Date Affichage
09/10/2020

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 11

Séance du 15 octobre 2020

L'an deux mille dix-huit et le quinze octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. BRILLARD M., M. CORREIA J., M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. PUJOL D., M. VAILLS S, M.J.D DOMINGO.

Absents excusés : Mme DABOUIS N, M. MIRAN P

Procurations : Mme DABOUIS N à M. V. PICHEYRE, M. MIRAN P. à M. BRILLARD..

Objet de la Délibération**DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FOND REGIONAL D'INTERVENTION FRI POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MISES EN SECURITE DES PIETONS POUR L ACCES SUR LA PLACE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi concernant les travaux de mise en sécurité piéton sur le trottoir accédant à la place du village.

Pour l'exercice 2020, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de **5 352.70€ HT**.

L'église paroissiale SAINTE MARIE est un ouvrage classé MH.

Son mur clocher a fait l'objet d'une restauration en 2018.

L'une des toitures de cet édifice est dépourvue de chéneau. L'eau qui s'écoule de cette partie de toiture et notamment en période de fonte de neige forme des plaques de glace sur le trottoir. Ces plaques se forment d'autant plus que ce trottoir est à l'ombre une grande partie de la journée. L'église étant située au cœur du village où se tient notamment le marché des producteurs locaux, ses abords sont très fréquentés.

Il est donc impératif pour des raisons de sécurité de mettre en place des cheneaux et une descente des eaux pluviales afin de canaliser l'eau vers le réseau pluvial pour éviter les plaques de glace. L'église étant classée, l'avis de M. Bruno MORIN, architecte du patrimoine, chargé de sa rénovation a été sollicité. Il a émis un avis favorable en demandant que les cheneaux mis en place soient identiques à ceux déjà posés lors de la rénovation. Ils seront donc en zinc.

Il est prévu que ces travaux soient réalisés avant l'hiver.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Pose et Fourniture travaux sécurisation piéton mise en place de chéneaux	5 352.70€	Autofinancement (70%)	3 746.70
		Fond FRI Région (30%)	1 606
TOTAL	5 352.70€	TOTAL	5 352.70€

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,

VU le dossier technique préparé par l'Entreprise PY, ainsi que le plan de financement ;

CONSIDÉRANT que le commun est éligible au Fond Régional d' Intervention, en vertu des textes précités ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement du projet de travaux de mise en sécurité piéton sur le trottoir accédant à la place du village, tel qu'exposé ci-dessus,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre du Fond Régional d'Intervention pour un montant de 1 606€.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 20 Octobre 2020

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe.

